

Un arbre pour la Wallonie picarde !

348.096 arbres en 10 ans = un arbre par habitant d'ici 2025

L'opération « Un arbre pour la Wallonie picarde » est une démarche de mobilisation citoyenne et des acteurs du territoire, pour planter des arbres en Wallonie picarde et fédérer toutes les initiatives locales dans un objectif territorial commun.

Cette démarche part d'un triple constat :

1. Le verdict est sans appel à l'heure de la clôture de la COP21 sur le climat à Paris : dans les prochaines décennies, le relèvement des températures dans nos régions aura un impact direct sur le niveau des eaux, mais également sur le régime des précipitations, avec une hausse sensible de la pluviométrie prévue en hiver – et par contre des risques de sécheresse accrus en été. Il faut donc s'attendre dans nos régions tempérées d'Europe occidentale à des inondations plus fréquentes, amplifiées par l'urbanisation¹ ; la biodiversité connaît elle aussi des défis sans précédents, chaque jour ce sont des centaines d'espèces qui disparaissent.
2. Si la Wallonie picarde est un écrin de verdure aujourd'hui, elle se trouve aussi face à un tournant : soit la Wapi favorise son développement en devenant le faubourg des deux métropoles qui l'entourent et en sacrifiant sa spécificité verte ; soit elle favorise son développement en revendiquant sa singularité et en s'affirmant territoire vert du 21^e siècle.
3. Les territoires doivent également se mobiliser pour contribuer aux objectifs de réduction des émissions. La Wallonie picarde s'est dotée d'un projet de territoire 2025², est déjà engagée depuis 2014 dans la démarche « Wallonie picarde énergie positive » ; la Wapi fait partie de l'Eurométropole qui porte l'Espace Bleu³ comme projet commun à la France, la Wallonie et la Flandre ; la Vallée du Haut-Escaut est candidate au label *Man and Biosphère* de l'UNESCO⁴... « Un arbre pour la Wallonie picarde » est un engagement supplémentaire que prend la Wallonie picarde en faveur du climat et de la biodiversité, en lien avec les dynamiques existantes.

L'arbre et ses vertus

L'arbre, notre poumon. Les arbres vivent, naissent, respirent, s'épanouissent et meurent, avec une existence pouvant s'étendre sur plusieurs siècles. Sans commune mesure avec celle de l'homme sur terre. Leur plantation, d'agrément ou d'utilité, dans les parcs et jardins, le long des voiries ou du bâti, joue un rôle important dans l'équilibre écologique de nos lieux de vie. Il contribue au bien-être et à l'embellissement de ces espaces, il peut être remarquable et participer de la mémoire d'un territoire.

Les arbres constituent un patrimoine qui de génération en génération, doit être entretenu et embelli, nos parents et grands-parents nous les ont légués, plantons aussi pour les générations futures !

¹ <http://www.aquawal.be/fr/le-changement-climatique-impacts-actuels-et-attendus-sur-le-cycle-de-l-eau-en-belgique.html?IDC=604>

² Axe 4 environnement du projet de territoire: transition énergétique, trame verte, mobiliser la Wapi autour du développement durable ; et axe 5 : conjuguer attractivité des villes et préservation du cadre rural.

³ L'Espace bleu eurométropolitain est un projet collectif et participatif de territoire centré sur l'eau sous toutes ses formes, vue comme précieuse ressource (pollutions, inondations, problèmes de qualité et de quantité) et une priorité pour le territoire transfrontalier. Le projet initié en 2015 vise l'élaboration d'un Atlas 2.0 regroupant toutes les initiatives et les acteurs du territoire eurométropolitain en faveur de l'eau, des actions au sein des 147 communes et des fêtes de l'eau à l'horizon 2018. <http://fr.eurometropolis.eu/>

⁴ http://www.crescautlys.be/wp-content/uploads/2015/11/Scheldecharter_Charte_Escaut_Brochure.pdf : programme de recherche interdisciplinaire couvrant les dimensions écologiques, sociales et économiques de la conservation de la biodiversité et du développement durable.

Des vertus écosystémiques : l'arbre préserve la qualité de l'eau, réduit les risques d'inondations, protège et améliore la structure des sols en limitant leur appauvrissement et les risques d'érosion, diminue le taux de CO₂ et produit de l'oxygène. Il contribue à la réduction du bruit, à la régulation de la température et de l'humidité, agit sur la diminution de la vitesse du vent, facteur de biodiversité important et indispensable à l'équilibre naturel (insectes, oiseaux, plantes...) au sein des « corridors biologiques » notamment. Comme « séquestreurs » du carbone, les arbres jouent un rôle important dans l'atténuation des changements climatiques au niveau local. Enfin, l'aménagement des espaces publics intégrant les arbres peuvent être pensé de telle manière à se passer des produits phytosanitaires... objectif que les communes doivent atteindre en 2019.

Des vertus sociales et culturelles : découvertes de la nature et expérimentations pour les plus jeunes, identité d'un lieu, d'un espace, d'un territoire, patrimoine commun, il embellit les parcs et les villes, rend agréable et agit comme un « anti-stress » qui catalyse notre humanité. Il adoucit les mœurs en tant qu'élément central du bien commun que constitue notre patrimoine naturel. L'inspiration qu'on lui doit a traversé des siècles.

Des vertus paysagères et urbaines : véritable élément architectural mettant en valeur les structures de nos paysages ruraux et véritable élément urbain qui contribue ainsi à la qualité de vie en ville. Il articule les différents lieux urbains, conduit les perspectives et redonne à chaque femme et homme sa juste place dans l'échelle qui est la sienne face aux éléments environnant (de la montagne à l'architecture). L'aménagement des espaces publics, les nouveaux projets, soient-ils modestes ou d'envergure, peuvent systématiquement agir en faveur de l'arbre et contribuer ainsi à la valorisation de notre territoire.

Des vertus économiques : véritable producteur de nourriture et de matière ligneuse, source de multiples emplois directs ou indirects (arboriculture, horticulture,..), véritable attrait touristique d'une région, élément économiseur d'énergie (protection vents, soleil), inhibiteur d'accidents, augmentant significativement la valeur immobilière des biens, des études portant sur les services rendus par les arbres se multiplient dans les publications spécialisées. Elles accordent une valeur monétaire à l'absorption du CO₂, à l'économie de traitement et de gestion de l'eau, ou encore aux économies d'énergie réalisées.

Une mobilisation citoyenne au travers du Conseil de développement de Wallonie picarde

Avec la participation des habitants du territoire, des communes – singulièrement de leurs services espaces verts, des entreprises et des acteurs économiques (entretenir un patrimoine vert génère de l'activité et de l'emploi), des métiers dits verts (élagueur grimpeur, horticulture, pépinières, architectes-paysagistes, aménageurs...), des secteurs culturels et événementiels, c'est tout un territoire et ses acteurs qui peuvent contribuer à la densification des arbres et à la préservation de ce patrimoine.

Un GT au sein du Conseil de développement pour :

- ⇒ **Rédiger une Charte-guide de l'Arbre en Wallonie picarde, établie par et pour les acteurs du territoire qui contribue à protéger, renouveler et préserver le patrimoine arboré et mener un diagnostic « arbres à planter » en Wallonie picarde⁵**
- ⇒ **Développer un site web collaboratif reprenant l'ensemble des initiatives existantes en Wallonie picarde : cartographie interactive des actions, agenda des événements, propositions pour les citoyens, les associations, les écoles, les communes et les entreprises**

⁵ Structuration du paysage, recommandations, type d'essences à promouvoir, aspects pédagogiques, recommandations en termes d'entretien, réduction de l'empreinte écologique en travaillant avec les acteurs locaux (pépinières), etc.

⇒ **Proposer, impulser, contribuer à une multitude d'actions possibles, et encore bien d'autres :**

- **Assurer les « continuités vertes »** : réalisation d'une étude du territoire de la Wallonie picarde afin d'identifier les zones vertes et réaliser une cartographie interactive du territoire
- **Assurer une démarche participative**, avec par exemple la possibilité d'alimenter la carte au fur et à mesure des plantations
- **Assurer une place à l'arbre dans tout projet d'aménagement** : de voirie, de bâti, d'espace public...
- **Permettre de planter un arbre en Wallonie picarde lors d'événements** festifs, culturels, associatifs, ... (Exemple : pour 1eur de plus à l'achat d'un billet d'entrée)
- **Minimiser l'empreinte écologique de la démarche** : réduire les émissions de CO2 liées au transport des arbres, encourager la plantation d'arbres indigènes ou acclimatés au milieu local
- **Valoriser les atouts de la Wallonie picarde et mettre en réseau ses acteurs** : centre de compétences et formation secteurs verts, horticulture et pépinières, communes, entreprises, acteurs culturels et associatifs
- **Adhérer à la Charte européenne de l'Arbre d'agrément**
- **Contribuer à l'action mondiale du PNUÉ** (Programme des Nations Unies pour l'environnement) « Plantons pour la planète »
- ...

Plus qu'un projet qui s'ajouterait aux autres, cette ambition se veut fédératrice, et amplificatrice en Wallonie picarde des tous les projets déjà existants en région Wallonne : semaine de l'arbre⁶, action plantation en espaces publics, plantation des haies champêtres, communes Maya, Réseau Wallonie nature, verdurisation des cimetières dans le cadre de la gestion différenciée et du Zéro phyto, projets Forem secteurs verts, Province, écoles d'horticulture, échanges avec les membres du réseau Natura 2000...

Avec un ensemble d'acteurs et encore bien d'autres :

- Les citoyens
- Les communes et les intercommunales
- Les contrats-rivière et les Parcs naturels
- Les associations actives dans le secteur de l'environnement, dans l'éducation à l'environnement, la sensibilisation (Natagora, CRIE,...)
- Les acteurs de la filière verte (végétabilis)
- Les acteurs culturels et événementiels : culture.wapi, centres culturels...
- Les entreprises et les acteurs économiques
- Les agriculteurs, les sylviculteurs, les éleveurs, les chasseurs, les gestionnaires des cours d'eau
- Les scientifiques liés aux études environnementales
- Le milieu scolaire (primaire, secondaire comme l'IPES – Leuze, et supérieur comme la Haute Ecole Condorcet Ath, Mouscron, le Centre horticole d'Ormeignies,...)
- Des bureaux d'études (ex : Apitrees, Hugues Sirault – ARCEA ; Luc Wallays – Omgeving)
- ...

« Partout où l'arbre a disparu, l'homme a été puni de son imprévoyance » - Chateaubriand

⁶ Si toutes les communes de Wallonie Picarde organisent une distribution de plants : estimation 2.400 arbres x 23 communes = 55.200 Plantations /an